

Cercle d'histoire
d'archéologie et de
folklore d'Uccle
et environs



Geschied- en
heemkundige kring
van Ukkel
en omgeving

UCCLENSIA

Bulletin Bimestriel — Tweemaandelijks Tijdschrift

Mars — Maart 1978

Numéro 70



Eau forte d'Henri Quittelier

UCCLENSIA

Organe du Cercle d'histoire,
d'archéologie et de folklore
d'Uccle et environs, a.s.b.l.
Rue Robert Scott, 9
1180 Bruxelles
Tél. 376 77 43 - C.C.P. 000-0062207-30

Orgaan van de Geschied- en
Heemkundige Kring van Ukkel
en omgeving, v.z.w.
Robert Scottstraat 9
1180 Brussel
Tel. 376 77 43 - P.C.R. 000-0062207-30

Bulletin bimestriel
Mars 1978 - n° 70

Tweemaandelijks tijdschrift
Maart 1978 - nr 70

IL Y A PLUS D'UN SIECLE A ST-GILLES-LEZ-BRUXELLES

UN EPINEUX PROBLEME DE POLLUTION ET DE DEGRADATION
DE L'ENVIRONNEMENT :

L'IMPLANTATION CONTESTEE DE L'USINE DE PRODUITS CHIMIQUES DES FRERES VDE

par Gaston BERGHMANS
(suite et fin).

2) L'USINE D'ACIDE SULFURIQUE

- Et en FEVRIER 1847, les sieurs VDE demandent de transférer près de leur fabrique de sulfate de soude de Saint-Gilles, des chambres de plomb existant dans leur fabrique, rue d'Artifice, à Bruxelles (1) (destinées à la fabrication d'acide sulfurique).
- Le procès-verbal de l'enquête tenue à cette fin constate quarante oppositions émanant de propriétaires ou locataires de terrains situés dans le rayon de la fabrique, et quelques-unes formulées par les habitants du Quartier Louise, qui commençait à se former.
- Avis défavorable du Conseil Communal de Saint-Gilles, le 13 MARS 1847.
- Avis également défavorable du Commissaire de l'Arrondissement.
- Mais avis favorable de la Députation permanente du Conseil provincial le 14 MAI 1847 pour autant que les sieurs VDE fassent "construire leurs chambres de plomb dans les proportions convenables et avec tout le soin désirable et qu'ils y joignent les appareils de condensation destinés à absorber les gaz acides qui se dégagent par la cheminée placée à l'extrémité des appareils.
- D'où, autorisation implicite de fabriquer de l'acide sulfurique (2).

- Le mécontentement est d'autant plus grand à Saint-Gilles que les autorités apprennent que ce transfert de fabrication d'acide sulfurique de Bruxelles à Saint-Gilles a été autorisé à la condition, entre autres, qu'il serait supprimé de la fabrique de Bruxelles, des chambres de plomb en nombre et en capacité au moins égale à celles à établir en exécution de la nouvelle autorisation.

Et comme on le regrette amèrement à Saint-Gilles", il faut reconnaître qu'il n'y a eu qu'un simple déplacement du mal, au profit de la ville de Bruxelles, et au grand préjudice de notre commune. Le faible a été sacrifié au plus fort : cela est très-ordinaire ; les victimes ont courbé la tête, mais non sans protester."

- Malgré cette vive opposition générale, l'expansion de l'usine se poursuit inexorablement.

Ce n'était pas encore assez de mal comme ça !

LE 13 ET LE 21 DECEMBRE 1848, les sieurs VDE demandent à établir dans leur fabrique : 1° deux nouvelles chaudières, et 2° une machine à vapeur destinée à la fabrication de certains produits chimiques.

Le 22 janvier suivant, une enquête de COMMODO et INCOMMODO est ouverte sur cette demande.

- 112 opposants, dont 39 habitants de St-Gilles, protestent contre cette nouvelle aggravation de pollution. De plus, l'Administration générale des Hospices et Secours de Bruxelles renouvelle ses protestations antérieures, et l'Administration communale d'Ixelles transmet à celle de Saint-Gilles une protestation revêtue de 43 signatures honorables légalisées.

L'Huissier DECHENTINNES dépose également une protestation au nom de 30 autres habitants et propriétaires d'Ixelles".

- Dans sa séance du 8 février 1849, le Conseil Communal est unanimement d'avis qu'il y a lieu de rejeter purement et simplement ces deux nouvelles demandes.

- Et... comble d'audace, les sieurs VDE, malgré cette vague menaçante de protestations, installent une fabrication supplémentaire de chlorure de chaux, d'acide nitrique et de sel ammoniac dans leur usine (ces deux dernières fabrications étant formellement interdites par l'ordonnance du 22/11/1849 de la Députation permanente).

- Le Professeur Jean STAS est nommé par le Collège des Bourgmestre et Echevins de St-Gilles, surveillant de l'usine. Il est nanti des prérogatives suivantes :

"Cet agent aura le droit de visiter en tout temps et à toute heure du jour ladite fabrique, et d'y faire effectuer les opérations qu'il jugera utiles, pour s'assurer que l'on se conforme à toutes les conditions de la présente ordonnance et des deux octrois précédents ; en cas de contravention, il la constatera par un procès-verbal, qui sera ensuite transmis à qui de droit, etc., etc..."

- Ces diverses contraventions valent aux sieurs VDE, une première condamnation à 14 jours d'emprisonnement, prononcée par jugement du tribunal correctionnel de Bruxelles, en date du 12/04/1850 mais cette pénalité est rachetée par une amende de 5000 francs, en vertu d'un arrêté royal du 27/07/1850.

- Le 26 septembre 1853, M. BERCKMANS, cultivateur (3), propriétaire de plusieurs hectares de terres et jardins, situés dans le voisinage de l'usine, porte à nouveau plainte à l'Administration communale de Saint-Gilles à cause des émanations qui s'échappent de la fabrique.

Le 5 octobre suivant, le Bourgmestre, M. Jean VANDERSCHRICK, et M. l'Echevin POOT, accompagnés de M. le professeur-chimiste STAS, font une visite de la fabrique. Le résultat de cette visite est la constatation que le système d'appareils, ordonné par l'autorité supérieure pour absorber les gaz nuisibles, a été démoli.

- Le 3 octobre 1853, Jean STAS, expert chimiste, constate un "vice certain du moyen employé pour le système de condensation du four (Ce système comportait entre autres, une cascade chimique de 10 m de hauteur, remplie de charbons de bois et arrosée d'eau froide).

L'expert dénonce de plus la mauvaise tenue de l'usine qui ressemble plutôt à "un établissement qui a éprouvé un siège qu'à une fabrique".

Non seulement les émanations gazeuses devaient être très polluantes pour l'environnement, mais les conditions de travail devaient être particulièrement pénibles pour les ouvriers :

"Aussi quand, à cette époque, on ouvrait les portes du four, le gaz acide chlorhydrique s'en échappait par torrents, agissait fortement sur les malheureux ouvriers, se répandait ensuite dans l'usine, passait par les toits sous la forme d'abondantes fumées blanches et allait de là infecter les environs de la fabrique".

- Les plaintes se font plus vives. Nous livrons ici, in extenso, quelques extrait significatifs du rapport de Jean STAS.

"Sorti de l'usine, je me suis rendu, toujours accompagné de M. le Bourgmestre VANDERSCHRICK et de M. l'Echevin POOT, chez le fermier BERCKMANS, qui le premier a dénoncé les faits. Celui-ci s'est plaint amèrement de ce que, pendant une grande partie de l'été, l'usine avait laissé dégager des vapeurs puantes qui brûlent tout (traduction littérale) ; que notamment toute la semaine passée, il n'y a pas eu moyen de se tenir dans ses environs ; que ses récoltes et ses arbres fruitiers étaient fortement endommagés.

L'épouse du fermier BERCKMANS m'a déclaré qu'il y a une dizaine de jours, elle a cru étouffer (versmachten) en ouvrant la croisée ; la fumée qui entourait sa maison était tellement forte qu'elle ne pouvait rien distinguer dans sa cour ; la fermière a ajouté qu'elle a été forcée de rester dans l'intérieur de sa maison. Sur ma demande, le cultivateur BERCKMANS, accompagné de M. le Bourgmestre VANDERSCHRICK, m'a conduit sur ses champs, à l'effet de me montrer les dommages dont il se plaignait ; à peine sorti de sa demeure, j'ai été convaincu de la vérité de ses assertions. En effet, la végétation des environs présentait l'altération bien connue que produisent les vapeurs des fabriques de sulfate de soude ; ainsi, j'ai reconnu qu'une pièce de trèfle, une de carottes, etc... avaient été fortement atteintes. Tous les arbres avaient leurs feuilles presque entièrement roussies, sinon brûlées ; un noyer près de l'étable à vaches avait beaucoup souffert. Une vigne adossée au mur de la demeure du fermier BERCKMANS avait ses feuilles fortement attaquées par les vapeurs acides. Ce dernier fait ne me laissa aucun doute sur la véracité des assertions de la fermière BERCKMANS, concernant l'intensité des vapeurs acides qui ont environné son domicile. Il est impossible que des émanations, qui ont fait sur le végétal les ravages que je viens d'indiquer, n'aient pas nui aux habitants de la commune.

- (4) "Le SIEUR ROBIE (4), peintre, restant chaussée de Charleroi, c'est-à-dire dans la direction est de l'usine s'est plaint à moi un très grand nombre de fois pendant l'été des émanations acides répandues par la grande cheminée. Au commencement de l'été, j'ai constaté moi-même dans son jardin, attendant à son domicile, que toutes les fleurs de ses arbres fruitiers étaient atteintes par les vapeurs acides, et que la majeure partie en était détruite.

Ces jours-ci, étant allé visiter de nouveau ce jardin, ainsi que celui de son voisin le sieur TASSON (5), j'ai trouvé qu'indistinctement le feuillage de presque tous les arbres était endommagé et présentait les caractères propres aux plantes qui ont été soumises à l'action délétère de l'acide chlorhydrique. Le sieur ROBIE m'a en outre affirmé, et par la modération qu'il a toujours mise dans ses plaintes, il mérite toute croyance, il m'a affirmé, dis-je, que, pendant l'été, il a été plusieurs fois incommodé dans sa chambre à coucher par les émanations de l'usine, quoique sa chambre donne sur le devant de sa maison, c'est-à-dire du côté opposé à l'usine.

Pour terminer, j'ajouterai que, pendant la dernière quinzaine de septembre, j'ai observé moi-même de très fortes émanations de l'usine. Le vendredi 30, pendant tout le temps que le vent a donné dans la direction sud, la vapeur d'acide chlorhydrique s'est répandue à une distance telle, que dans ma propre demeure, rue de Joncker, 13, Quartier Louise, j'en ai éprouvé l'inconfort. La vapeur s'est fait sentir à Ixelles, au-delà des étangs, comme plusieurs personnes me l'ont fait connaître, sans se douter de l'origine de ces émanations.

- Jean STAS insiste encore sur le fait que l'appareil de condensation n'existe plus dans son ensemble, ni dans les conditions exigées par les octrois (autorisations) :

En conséquence, il propose, au nom de l'intérêt et de la salubrité publiques de suspendre ou de révoquer l'autorisation accordée aux sieurs VDE, de fabriquer du sulfate de soude.

- Le 7 octobre 1853, lettre des sieurs VDE, à l'Administration Communale de Saint-Gilles, tendant à démontrer que l'acide ne peut plus s'échapper dans l'atmosphère comme précédemment.
- Jean STAS rétorque que cette situation de dégagement de gaz n'est pas accidentelle mais continuelle et calculs à l'appui, donne des précisions sur le volume énorme d'acide chlorhydrique lancée dans l'atmosphère pour retomber ensuite sur le sol (386.000 kil. par an).
- Le 10 octobre 1853, le Collège des Bourgmestre et Echevins de St-Gilles sollicite de l'autorité supérieure, la fermeture immédiate de l'usine.
- Le Commissaire d'Arrondissement s'associe à cette demande.
- En réponse le Ministre de l'Intérieur charge le COMITE CONSULTATIF POUR LES AFFAIRES INDUSTRIELLES de se rendre à l'usine VDE à l'effet d'apprécier la nature et la gravité des inconvénients signalés.
- Le 18 novembre 1853, Jean STAS et J.B. DEPAIRE, chimiste, attaché au Parquet et aux cabinets d'instruction de l'arrondissement de Bruxelles, accompagnés de M. BAUDE, Substitut du Procureur du Roi et de M. VANDERSCHRICK, J. se rendent, à la requête du juge d'instruction MAUS, à l'usine VDE.

- Rappelons que celle-ci comprenait les fabrications suivantes :

1. fabrication du sulfate de soude
2. préparation de l'acide sulfurique
3. préparation du chlorure de chaux.

- Les experts constatent que tout l'ancien système de condensation, prescrit par les autorisations, est détruit et que la cascade chimique elle-même ne fonctionne plus.

D'où il résulte que des contraventions manifestes aux octrois de fabrication ont été commises par les propriétaires de l'usine.

Les preuves irrécusables de contravention aux octrois des sieurs VDE leur valent une seconde peine de prison (14 jours) commuée en une amende de 4.000 francs.

- Rebondissement en 1862 de ce grave problème de pollution qui présente un danger réel pour les captages d'eaux de la ville de Bruxelles, situés sur le territoire de Saint-Gilles.

Les tuyaux de fonte de ces captages sont obstrués par un dépôt de carbonate de chaux, d'oxyde de fer, d'oxyde de manganèse, de carbonate de cuivre et de carbonate de plomb : conséquence du déversement dans la fosse d'absorption de l'usine VDE, des résidus de fabrication du chlorure de chaux.

- L'inspecteur-voyer des faubourgs de Bruxelles, M. BESME demande dans son rapport à l'Administration Communale de St-Gilles du 26 juin 1862 de prendre toutes les mesures nécessaires :

"1°) pour faire cesser entièrement les émanations qui se répandent dans l'air, et viennent par moments se condenser dans des conditions mortelles, pour les êtres vivants qui se trouveraient au point où l'état atmosphérique aura produit cette condensation, et frappent, par là, d'interdit, toute une zone de terrain, qui, par sa situation, serait l'une des plus salubres de l'agglomération bruxelloise, sans la présence de cette usine, zone pour laquelle vous ne tarderez pas à recevoir de nombreuses demandes de bâtir, que vous serez obligés de refuser, comme vous l'avez fait pour la cité ouvrière que voulait construire le sieur TAZIEAUX ;

2°) Ordonner la fermeture du puits et des deux fosses d'absorption, et interdire de laisser écouler dans le sol quelque résidu ou liquide que ce soit, et de déposer sur le sol et à ciel ouvert des résidus solides, susceptibles de lavage par les eaux pluviales, afin d'arrêter la corruption des eaux souterraines, bien constatée aujourd'hui, et rendre aux sources de Saint-Gilles, qui alimentent une partie de Bruxelles, toute leur pureté".

- Le Collège de St-Gilles insiste une nouvelle fois auprès du Ministre de l'Intérieur PIERCOT et met en lumière l'obstacle que constitue l'établissement industriel insalubre, aux projets d'aménagement urbanistique en perspective et aux importantes plus-values des terrains qui en résulteraient :

"Si l'on réfléchit à la plus-value que les terrains à bâtir ont acquise dans les environs de la ville de Bruxelles, dans un rayon même fort éloigné, il est facile d'apprécier la valeur qu'acquerraient ceux de la commune de Saint-Gilles, si heureusement et si agréablement disposés, sans la présence

de l'usine située dans le quadrilatère formé par l'avenue de la Toison d'Or, la chaussée de Waterloo et la chaussée de Charleroy ; mais pour que les sacrifices immenses que l'Administration communale fait dans l'intérêt général, ne soient pas rendus stériles, il faut qu'elle voie disparaître cette usine V.D.E. . . , cause ancienne qui fait obstacle à sa complète transformation et à sa propriété future".

- Le 21 août 1865, une enquête de commodo et incommodo est ouverte à la demande des sieurs VDE : Protestations unanimes.

La Députation, par son ordonnance du 04/11/1865 refuse l'autorisation.

- Mais les sieurs VDE se pourvoient auprès du Roi qui autorise par arrêté royal du 16/02/1866, le transfert, dans leur usine de St-Gilles, de la fabrication d'acide nitrique, d'ammoniaque liquide et de sel d'étain à laquelle ils se livraient dans leur ancienne usine de Bruxelles.
- En présence de la situation difficile faite à la commune de St-Gilles, le Bourgmestre et les Echevins adressent leur démission au Roi.
- L'on insiste encore sur l'obstacle que constitue l'usine, vis-à-vis des projets immobiliers, envisagés à moyen terme :

"Au moment où la législature et la ville de Bruxelles votent des millions pour procurer la salubrité aux quartiers populeux du bas de Bruxelles, lorsque des habitations s'élèvent le long de l'Allée du bois de la Cambre, destinée à devenir un magnifique boulevard, orné d'hôtels ou au moins de maisons de première classe, lorsqu'un quartier considérable, composé de la rue Berckmans et d'une quantité d'autres rues adjacentes, est, grâce à l'industrie privée, en voie de construction, on avait lieu d'espérer que le temps n'était pas éloigné où l'on verrait cet établissement insalubre, si incommode, si nuisible, placé ainsi à une grande proximité d'une agglomération d'habitations, disparaître pour aller s'établir ailleurs, par exemple, dans les localités inhabitées, traversées par des chemins de fer".

- Le Conseil Communal de St-Gilles renouvelle ses protestations auprès du Ministre de l'Intérieur, en vue du déplacement de l'usine.
- Le Conseil Communal envisage même de très bonnes solutions de rechange. En effet, le déplacement de l'usine est très bien réalisable : il peut être évalué à 300.000 francs environ.

"En supposant que la nouvelle usine soit établie auprès d'un chemin de fer ou d'une voie navigable, l'économie des transports des matières premières, fort pondéreuses, et des fabricats, peut être évaluée à 20.000 francs annuellement, ce qui représente un capital de 400.000 francs à 5 %. La situation de l'usine actuelle, éloignée des canaux et des chemins de fer, nécessite ce surcroît de dépense."

Et l'assiette foncière des installations après leur disparition acquerrait une plus-value non négligeable pour les propriétaires :

"Si l'on ajoute à cette économie annuelle de 20.000 francs, la plus-value qu'acquerront nécessairement les terrains sur lesquels l'usine est assise, et ceux qui l'entourent, soit une contenance, d'après le cadastre, de 3 hect. 14 ares, 90 centiares, plus-value que l'on peut, sans exagération, estimer à 125.000 francs l'hectare, l'on arrive de ce chef au chiffre un peu rond de 393,625 francs.

Eu égard à d'aussi grands avantages, ces industriels seraient-ils fondés à réclamer une indemnité quelconque du Gouvernement ? Nous n'hésitons pas à répondre non ; elle ne leur est pas due ; et nous déclarons formellement que s'ils persistent plus longtemps à vouloir rester à Saint-Gilles, c'est qu'ils seraient animés de sentiments hostiles envers une population qui n'a que trop souffert, depuis 30 ans, des gaz délétères que leur usine répand dans tout le voisinage."

- De plus, puisque l'usine est reconnue insalubre, le Gouvernement a le droit et le devoir de retirer les autorisations.

Le Conseil Communal nourrit le ferme espoir que sa demande sera favorablement accueillie.

Cette dernière requête de l'Administration Communale de Saint-Gilles (du 16 avril 1866) porte les signatures suivantes :

FONSNY, Bourgmestre
 CHOME)
 HYMANS,) Echevins
 G. BOSQUET)
 AMBROES)
 J. VANDERSCHRICK)
 JACOBS)
 JOURDAN) Conseillers
 CAPRON)
 J. BERCKMANS)
 H. WAFELAER)
 J.-H. VERDICKT, Secrétaire.

- REACTION DU PROPRIETAIRE DE L'USINE VDE, FACE A LA LONGUE CAMPAGNE DE PROTESTATION QU'ELLE SUSCITA DES LE DEBUT.

Devant cette campagne de protestation menée par les habitants et les autorités communales de Saint-Gilles, devant cette véritable "guerre de 30 ans", le nouveau propriétaire de l'usine, édite à la mort des anciens propriétaires VDE

"Une réponse aux accusations du Conseil Communal de Saint-Gilles et aux discours prononcés à la Chambre des Représentants, au sujet de la fabrique de produits chimiques VDE"
 (Bruxelles, Verrassel-Charvet, 1866).

- Il rappelle en premier lieu l'honorabilité des 2 anciens propriétaires : le premier, P. VDE qui fut pendant de nombreuses années, à Bruxelles, président du Tribunal de Commerce, Conseiller Communal.

Le second : F. VDE fut également président du Tribunal de Commerce, Conseiller communal, vice-président de la Chambre de Commerce, Directeur de la Société Générale, et voilà ceux que l'on appelle des empoisonneurs.

- De plus, si des empoisonnements ont eu lieu, il doit y avoir des empoisonnés. Où sont-ils ? Où sont les malades dont la maladie ait eu pour cause le voisinage de l'usine ?
- En outre, "du côté du Boulevard de Waterloo, dont l'usine est pourtant bien plus rapprochée qu'elle ne l'est de l'avenue Louise, il ne s'est jamais élevé de plainte réelle".

- En ce qui concerne la prétendue pollution des nappes aquifères souterraines et des points de captage de la ville de Bruxelles, à Saint-Gilles, mise en évidence par la déclaration d'un membre du Conseil supérieur d'hygiène, au Conseil communal de Bruxelles, faisant état d'une obstruction, probablement causée par les résidus de l'usine, jetés dans la fosse d'absorption, ce fait n'a jamais pu être prouvé.

Le nouveau propriétaire Ed.K.-V.D.E. fit même effectuer, à ses frais, les travaux nécessaires à l'élimination de cette obstruction.

- La compétence et l'impartialité des membres du Conseil Communal sont mises en doute :

"Quels sont donc tous ces hommes compétents sans exception aucune qui sont venus déclarer cela ? Parmi eux nous voyons les membres du Conseil communal de St-Gilles, dont quelques-uns, M. le Bourgmestre en tête, spéculent sur les terrains avoisinant la fabrique : première preuve de compétence ! On compte encore parmi eux, M. JOURDAN, associé de M. le Bourgmestre pour l'achat desdits terrains et de plus président du prétendu Comité de salubrité publique, constitué par ledit Conseil Communal. Je vous le demande, sont-ce là des garanties d'impartialité, dans une question où le président du Comité de salubrité et le président du Conseil communal sont personnellement intéressés ?"

- Au lieu d'un problème de salubrité publique, il s'agit, bien au contraire, d'un problème de spéculation.

L'usine doit déguerpir parce qu'elle se trouve dans une zone convoitée par les spéculateurs.

- D'après ED.K.-V.D.E., pourtant, la zone d'implantation de l'usine n'est pas une zone privilégiée au point de vue spéculation d'autant plus que :

"de l'autre côté de la chaussée de Charleroi, dans une localité bien plus rapprochée de l'avenue Louise, bien plus rapprochée du Parc également, c'est-à-dire du centre du luxe, il y a quantité de terrains mieux disposés pour la construction de villas. Les charmantes villas dont le Conseil communal déplore l'absence auraient dû s'empresse de couvrir ces environs. Eh bien, chose inouïe ! les villas n'y viennent pas."

- Est-ce une bonne politique, de sacrifier l'industrie à la spéculation ?
- Les plaintes des riverains ne sont que de vaines clameurs, auxquelles il ne faut pas accorder d'importance :

"Où serions-nous, bon Dieu ! s'il fallait prêter l'oreille à toutes les plaintes du même genre ? L'exploitation d'une industrie quelconque deviendrait impossible. Il n'y en a aucune qui ne soulève du mécontentement ; il n'y en a aucune par laquelle personne ne se prétende lésé."

- Et, dans le contexte industriel national, ne négligeons pas le rôle des usines chimiques en général et de l'usine VDE en particulier :

"Les établissements de produits chimiques sont de toute première nécessité dans un pays industriel. Leurs fabricats sont destinés à alimenter la plupart des autres fabriques de la Belgique, et si la fabrication cessait d'en exister, il en résulterait une perturbation générale dans l'industrie. Pour ne parler que de notre usine à nous, je puis déclarer, sans crainte d'être taxé d'exagération, qu'elle alimente de ses produits quatre à cinq cents établissements industriels".

- Au point de vue hygiénique, l'usine n'est pas tellement insalubre puisqu'il "y a même des ouvriers qui y travaillent depuis quarante ans et qui n'ont jamais été malades".

En résumé,

"les fabriques de produits chimiques n'empoisonnent personne. Autrement ne les bannirait-on pas de partout ? Or, loin de les bannir, on les admet, tant en France et en Angleterre qu'en Prusse et ailleurs, au milieu des populations agglomérées. A Liverpool par exemple, on voit l'usine de MM. LUTWICHE and Son ; à Blaydon et Manchester, il y en a plusieurs ; à Glasgow, l'usine de MM. Charles TENNANT AND C^o, dix fois plus considérable que la nôtre, est située au milieu de l'agglomération des habitations ; à Dublin, celle de MM. KANE AND SON, également dix fois plus importante que la nôtre, est située de même, etc., etc., etc.

- Non, l'usine n'est pas polluante. Au contraire, ces dégagements de vapeurs dites délétères, agissent comme antiseptique.....

"Personne n'ignore que l'acide sulfureux est un désinfectant. On l'a de tout temps employé pour chasser le mauvais air. On l'a administré comme préservatif contre des maladies contagieuses telles que la peste.

Son emploi comme désinfectant dans les lazarets, les vaisseaux, les salles d'hôpitaux, etc... est journalier.

MM. KURZ et MANUEL ont recommandé l'emploi des fumigations de l'acide sulfureux dans les rues étroites de Paris, lors de l'invasion du choléra. On recommande en France de faire respirer le gaz acide sulfureux et le gaz acide chlorhydrique pour prémunir les habitants des campagnes contre le danger du méphitisme des marnières, fosses, puits, etc... Partout le gaz acide sulfureux, en quantité modérée, a une action bienfaisante. A St-Gilles seul, il devient une cause permanente d'empoisonnement. Serait-ce la présence des spéculateurs qui le rend tel ?

Passons aux gaz nitrique et chlorhydrique. Au moyen de ces gaz, on a maintes fois combattu avec succès les épidémies malignes se manifestant chez les prisonniers, les maladies des bestiaux restant dans les étables et les écuries, les maladies de foie, etc..., en détruisant ou en entraînant l'empoisonnement produit par les miasmes. C'est donc une énormité en hygiène, de comparer, comme on l'a fait à la Chambre des Représentants, ces émanations aux miasmes de la Senne, dont elles tendent au contraire à neutraliser les effets délétères. Ce qui le prouve d'une manière frappante, c'est que le quartier où se trouve notre fabrique, rue d'artifice, a toujours été épargné par le choléra, tandis que généralement c'est dans ces sortes de quartiers que les épidémies exercent leurs plus cruels ravages.

- Non, le danger d'empoisonnement par les émanations des trois gaz précités n'existe que dans l'esprit des spéculateurs.
- Les reproches de mauvaise tenue de l'usine ne sont pas fondés :
 - . En effet, le jury international a voté la médaille aux propriétaires VDE, les seuls exposants belges dans cette catégorie de produits et cette haute distinction leur a été accordée pour l'excellence et la variété de leurs produits et pour la bonne conduite de leur fabrication au point de vue hygiène".

- . De même, M. Charles de FREYCINET, dans son "Rapport sur l'assainissement industriel et municipal, dans la Belgique et la Prusse Rhénane" (1865) a déclaré en ce qui concerne la fabrication d'acide sulfurique que "cette usine peut être citée comme un modèle au point de vue de la condensation des gaz. On n'y sent d'odeur nulle part".

- Et E.D.K.-VDE de conclure :

"Voilà ce que je voulais répondre au Conseil communal de St-Gilles. J'ose espérer avoir rétabli les faits dans leur véritable jour. Le public a maintenant sous les yeux les éléments nécessaires pour établir son jugement avec connaissance de cause. J'ai pleine confiance dans sa décision."

CONCLUSIONS

- Des recherches sont en cours auprès de l'Administration communale de St-Gilles en vue de connaître les date et motifs exacts de démolition de l'usine. En effet, il est important de savoir si cette démolition fit suite aux récriminations des riverains et de l'Administration Communale de St-Gilles ou si elle fut plus simplement décrétée dans le cadre de projets urbanistiques.
- Nous avons voulu évoquer ici un problème ancien de pollution industrielle dont la genèse et l'évolution offrent des analogies frappantes avec de semblables problèmes très à la page, actuellement.
- L'histoire de cette usine VDE met également en évidence, l'importance du passé industriel de Saint-Gilles.

A première vue, l'on serait tenté de croire que St-Gilles passa, sans transition du stade agricole à celui de l'urbanisation totale.

- Des aspects de la spéculation foncière qui a toujours "sévi" tout au long de l'histoire, dans la périphérie bruxelloise, sont également mis en lumière.
- Toutefois, une certaine concertation et une certaine volonté commune d'urbanisation existaient entre les pouvoirs publics et les propriétaires de l'époque.
- Il faut également noter la véritable origine du conflit : les vues à trop court terme de l'Etat qui avait désigné les hauteurs de St-Gilles (chaussée de Waterloo) pour l'établissement du complexe chimique VDE, primitivement installé aux environs de la place Poelaert à Bruxelles.

A cette époque (1835), l'on ne soupçonnait pas encore la véritable vocation urbanistique de St-Gilles, dans un avenir qui était - somme toute - assez rapproché.

- Cette leçon du passé aurait dû servir d'enseignements pour le présent : par quel coefficient sont à multiplier les cas semblables du présent ?
- Il est heureusement à noter que malgré tout, l'homme au cours des époques, désire ardemment, un environnement salubre et agréable du lieu qu'il s'est fixé pour résidence.

FIN

Gaston BERGHMANS.

- (1) Il s'agit de la fabrique d'acides minéraux de la rue d'Artifice à Bruxelles (emplacement actuel du Palais de Justice) bâtie vers 1750 et appartenant aux propriétaires VDE.

"Acide sulfurique. Cet acide, qu'on appelait autrefois huile de vitriol, est celui dont l'emploi est le plus considérable ; il sert en effet à obtenir presque tous les autres, en les dégageant de leurs combinaisons : c'est ainsi que l'on prépare en grand les acides nitrique, hydrochlorique, hydrosulfurique, tartrique, acétique, citrique, etc. Il sert pour la fabrication des aluns, des couperoses vertes ou bleues, des sulfates de zinc, de potasse, de soude ; il entre dans la préparation de l'éther sulfurique, du phosphore, des eaux-de-vie et esprits produits par la saccharification de la fécule ; il sert à gonfler les peaux dans le tannage, à décaper les métaux, et à reconnaître la nature de beaucoup de substances par sa puissante qualité de réactif.

On le préparait d'une manière très imparfaite il y a une quarantaine d'années ; le procédé le plus en usage alors consistait à lancer dans une chambre doublée de plomb intérieurement, et d'une capacité de cinq à dix mille pieds cubes, un chariot en fer qui portait une capsule en fonte pleine de soufre enflammé, et dont la combustion était aidée par un mélange de douze, quinze et même vingt pour cent de nitre. Quand on supposait la combustion achevée, et l'acide formé suffisamment condensé dans quelques pouces d'eau qui couvraient le fond de la chambre, on retirait le chariot pour vider le résidu de la combustion ; on rechargeait la capsule de soufre et de nitre, et l'on recommençait plusieurs fois l'opération. On retirait ensuite l'acide sulfurique de la chambre, et on le concentrait dans des cornues de verre en séparant l'eau par la distillation.

On a, depuis peu de temps, considérablement amélioré ce procédé. La fabrication se fait maintenant de vastes chambres de plomb de vingt mille pieds cubes de capacité. La combustion du soufre a lieu sur un plateau, dans un cylindre fixe de plomb, posé sur un foyer, et la formation de l'acide sulfurique est activée par deux jets continus de gaz nitreux et de vapeur d'eau qu'on fait arriver dans la chambre. Les premières cent livres de soufre qu'on a mises dans le cylindre étant brûlées, on laisse condenser la vapeur en tenant la chambre exactement close. On l'ouvre ensuite pour renouveler l'air de l'intérieur, et pour recommencer une autre opération ; ce qu'on fait deux ou trois fois par vingt quatre heures. Le fond de la chambre doit être constamment recouvert d'une couche de liquide, et chaque jour on fait écouler une certaine quantité de cette liqueur acide, qui doit marquer 40° à l'aréomètre. C'est de l'acide sulfurique faible qu'il faut concentrer, en le portant qu'à 66°.

La concentration se commence dans des chaudières de plomb, et est poussée jusqu'à ce que l'acide marque 50°. Au-delà, la chaleur pourrait faire fondre la chaudière. On sort alors l'acide pour le faire couler dans une chaudière de platine, inattaquable par l'acide comme le plomb, mais, de plus, infusible : c'est là qu'on achève la concentration, et l'acide est versé ensuite par un siphon de platine dans des dames-jeannes en grès fermées avec un bouchon en grès recouvert de terre glaise. Toutes ces précautions, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long de détailler, sont absolument indispensables, à cause de l'action extrêmement corrosive avec laquelle cet acide attaque, la plupart des substances.

- (2) il est peut-être indiqué ici d'ouvrir une petite parenthèse, en donnant quelques explications complémentaires relatives à l'utilisation et à la fabrication de l'acide sulfurique à l'époque. Nous livrons à ce sujet un extrait du "Dictionnaire de la Conversation" Bruxelles 1847, T.I. pp. 151 et 152.

- (3) L'emplacement de la ferme BERCKMANS se trouvait aux environs de la rue BERCKMANS actuelle.
- (4) Jean ROBIE (1821-1910). Peintre de fleurs et de fruits.
Passionné d'exotisme. Effectue en 1881 un périple : Méditerranée, Mer Rouge, Indes et Ceylan.
Il installe dans son hôtel de la Chaussée de Charleroi un Musée Indien rassemblant les objets rapportés de son voyage.
On lui doit également une production littéraire : "Les paysages des tropiques" - "L'Art de la lumière" - "L'importance du paysage dans l'art moderne".
Domicilié en 1853 : 149, chaussée de Charleroi.
- (5) Balthazar François TASSON : voisin et ancien professeur de Jean ROBIE à l'Académie Royale des Beaux-Arts à Bruxelles
Domicilié en 1853, 147, chaussée de Charleroi.

UIT HET MANUAAL VAN EEN KAPELAAN
MIJN KENNISMAKING EN BELEVENISSEN MET STAATMINISTER WOESTE (Vervolg)

(Uit Eigen Schoon en de Brabander -
april - mei - juni 1976).

Ik kende WOESTE van ver. We hadden hem bezig gezien in de Kamer van volksvertegenwoordigers waar hij steeds geregeld op zijn plaats te schrijven zat, wat niet belette dat hij elke spreker op de voet volgde en op't geschikte ogenblik onderbrak met een opmerking, die immer raak was. In 1909 op het katholiek kongres te Mechelen was hij me geweldig tegengevallen door zijn stugge houding tegen de Vlamingen. Als voorzitter van de "onder wijsafdeling", waar de Vlamingen, bij de opening van de zitting hun Vlaamse rechten opeisten, werd hij genoopt de vergadering te schorsen. Tussen de Vlaamse voormannen en het hoofdbestuur van het kongres, werd overeengekomen dat de Vlamingen hun "zeg" zouden krijgen tijdens een openbaar debat over het gewraakte onderwerp. Op de morgen van de dag waarop deze algemene vergaderingplaats had kregen de seminaristen van Mgr. LEGRAIVE verbod aanwezig te zijn op deze belangrijke bespreking. We mochten niet in de zaal ; daarom kropen we achter de schermen van het theater waar de leden van het kongresbestuur waren gezeten.

Voerden er het woord : Dokter Vanderperren, Edmond van Dieren, Frans van Cauwelaert en om te sluiten Lode Dosfeld die in een meesterlijke finale een stormachtig applaus uitlokte dat met geen pen te beschrijven was.

Nooit heb ik een triomfantelijker pleidooi beleefd voor onze vlaamse rechten. Met die Mr WOESTE moest ik die dag nader kennis maken. Hij bewoonde te Kalevoet een landgoed, dat hij in vruchtgebruik had gekregen ; het was gelegen achter de berm van de spoorbaan Brussel-Waterloo op de hoek van de Engelandstraat.

Toen ik te Kalevoet kwam, was zijn echtgenote reeds overleden. Vertoefden gewoonlijk op het zomerverblijf : Marie zijn jongste dochter, ongehuwd, ook Madame Belpaire, weduwe, met haar zoon en dochter en de twee zonen Georges, beamte, en Eugène, kapitein bij het regiment gidsen.

In groot uniform moest ik met de pastoor de baan op. Zondagse toog en singel, manteltje en de handschoenen, zoals het past voor een boer die bij een minister op bezoek gaat. Toen we in het salon werden geleid, was heel de familie present. Woeste stak me zijn twee vingers toe, die ik eventjes mocht aanraken in plaats van me fatsoenlijk de hand te drukken. Het gaf me de indruk van een klomp ijs die tussen ons werd geschoven. Ik moest plaats nemen naast hem in een wiegstoel, die bij de minste beweging aan 't schommelen ging. Als drank mochten we kiezen tussen een "sirop" of een "limonade". Een alledaags gesprek was pas begonnen zonder ons zelfs de tijd te gunnen de "sirop" met de lippen aan te raken, of al de huisgenoten van Woeste konden geen zin uitspreken zonder er te pas en te onpas "les sales flamins" bij te voegen. Ik dacht eerst dat de forse hitte van de dag de oorzaak was van die anti-Vlaamse razernij. Doch ik voelde weldra dat mijn pastoor had verklapt dat ik een "flamingant" was. Heel de mise-en-scène tot mijn schommelstoel toe met de ganse familie als figuranten was uitgedacht om de reacties uit te lokken van de "petit vicair". Toen heb ik voor de eerste maal in mijn leven, iemand zien groen lachen en dat kon alleen Woeste. Hij genoot heimelijk van de domme praat van zijn huisgenoten en van mijn onbeholpenheid in de schommelstoel. Ik was blij dat mijn pastoor rond 10 u. het signaal gaf om het af te stappen; de sirop was onaangeroerd blijven staan en Woeste kreeg niet de kans om zijn twee uitgestoken vingers te laten aanraken. We werden fatsoenlijk naar buiten geleid door Georges, die ons voorlichtte met een stallantaarn naar de uitgang van het park.

Toen me buiten het hekken waren, kreeg ik felicitaties van mijn pastoor. Ik vroeg hem waarom hij me feliciteerde en kreeg ten antwoord: "Omdat ge gebt gezwegen". Toen heb ik mijn gal uitgespuwd en mijn misprijzen voor Woeste en gans zijn familie, die zich niet welvoeglijk konden gedragen tegenover hun uitgenodigde gasten. Ik verzekerde de pastoor dat ik me zulks geen tweede maal zou laten bevallen.

De volgende zondag moest ik voor de eerste maal de preekstoel op. We gebruikten voor het godsdienstonderricht de reeks uitgegeven door Kan. De Weerdt. De pastoor wees me de les aan, die ik moest voorbereiden; het ging over de engelen. Het onderwerp was precies niet aantrekkelijk, toch begon ik uit de H. Schrift de teksten uit te diepen met betrekking op het onderwerp, wat me het leitmotief van mijn preek bezorgde "God is erg bekommerd met het lot van de mensen". Ik maakte een schema met enkele hoofdgedachten tot grote ergernis van mijn pastoor, die verlangde dat ik van "a tot z", alles op papier zou zetten en rats van buiten leren. Preken was voor mij een "colloquium" tussen de ziel met andere zielen; zulks is onmogelijk door het aframmelen van een van buiten geleerde les. De zondag celebreeerde ik de eerste mis en na het Evangelie trok ik met een zeker angstgevoel naar de preekstoel, die midden in de kerk stond. Ik liep tussen een rij stoelen en sleurde "in passant" bijna een vrouwtje van haar stoel. Eerst moesten de diensten van de week aangekondigd worden; vervolgens moest een lange lijst met namen afgelezen worden van de parochianen die sedert ettelijke jaren bij de Heer waren. Hier liggen gewoonlijk de wolfijzers die bij het aflezen iemand in de klem kunnen zetten. Eigenaardige familienamen en op de koop toe slecht en onleesbaar geschreven, kunnen iemand voor altijd belachelijk maken. Op zeker ogenblik kreeg ik het gevoel dat ik bezig was te verzuipen, had dezelfde beklemming die ik had ondervonden in een zwemdok waar ik te water ging den naar onder schoot zonder grond onder de voet te voelen en dank zij de buis aan de wand we kon redden.

Op de preekstoel was mijn redplank een dom origineel idee dat me bliksemsnel te binnen schoot: "Stommerik, van aleen die u zitten aan te staren, zou er geen enkele in uw plaats durven staan".

Ik voelde me kalm en rustig worden en preekte met brio mijn eerste sermoen. De meeste van mijn toehoorders zijn reeds sedert lang ingelijfd in een der engelenkoren waarover ik hun toen heb gesproken en waar ze zeer aandachtig naar luisterden ; men kon een muisje horen lopen.

In de volgende mis te 8.30 moest ik terug de kansel op voor een tweede editie, met Woeste als toehoorder. Het was een zeer warme dag die wedijverde met de vorige dagen om de warmste te worden. Woeste was altijd gekleed volgens de temperatuur van de dag. Steeds fklink afgeborsteld, net of hij pas uit een doosje kwam. Was het weer naar de gure kant, dan droeg hij de gestreepte klassieke broek ; ze paste bij een zwarte redingote met in het bovenzakje een wit stoeferke. De pince-nez hing met een zwart koordeke rond de hals en stak in het zakje van de ondergilet. Zijn hoofddekseel was de gewone halve buis en in de hand zijn regenscherm of wandelstok. Nu zat hij op een stoel van de tweede rij, droeg een witte broek en dito ondervest, de redingote was vervangen door een veston in "orleans" en in de plaats van de halve buis lag op de stoel naast zich een strohoedje, genre "Maurice Chevalier". Een zijdelingse blik gaf me de indruk dat hij me goed in de gaten hield.

Op zondag 6 augustus was de prijsuitdeling voor de leerlingen van de jongensschool. De plechtigheid ging door in de grote feestzaal van de vrije meisjesschool, bestuurd door uitgedreven Franse zusters, die zich "soeurs bretonnes bretonnantes" noemden.

Ze kenden geen gebenedijd woord Nederlands en gaven les aan Vlaamse kinderen. De onderwijzers van de vrije jongensschool waren Limburgers : Hubert Hubrechts, Oscar Cluckers en Jozef van Eyskens. Het was een flinke ploeg werkzaam in alle afdelingen van de parochie.

De prijsuitdeling werd voorgeseten door Woeste, voorzitter van het schoolkomite met naast zich rechts de pastoor, links dokter de Backer en Georges Woeste. Na de plechtigheid nodigde de pastoor het gezelschap uit op een "drink" in de pastorie. Woeste bedankte en stapte naar huis ; zijn zoon Georges en dokter de Backer vergezelden ons langs het hofpootje naar de pastorie. Dokter de Backer, geboren te Geel, was een verstokte franskiljon, voerde overal het hoge woord en sprak steeds "ex wathedra". Onvermijdelijk was het onderwerp van de conversatie het toen actueel probleem "de vervlaamsing van de Gentse Hogeschool". Het werd een vrij hevig dispuut ; de pastoor deed niet mee, Gent interesseerde hem niet. Georges Woeste wist enkel "que la langue flamande n'est pas une langue culturelle". Dokter de Backer, lezer van "Le Bien Public", haalde zijn argumenten uit dit blad. Het was het enige dagblad dat we in het Groot Seminarie mochten lezen. We wisten er dus alles van en het was dan ook geen kunst om "Le Bien Public" met te zetten.

De verhandelingen van L. De Raet, Mac Leod en andere vooraanstaande Vlamingen, die de talrijke facetten van het onderwerp behandelden, had de "sub" uit mijn kamer naar zijn bureau overgeheveld om me moeilijkheden met Mgr. Legraive te vermijden.

Het was zeer wijs vanwege de "sub". Bij een onderhoud dat erop volgde, wees hij op het gevaar dat ik liep uitgesteld te worden voor de priesterwijding, indien die dokumenten in handen vielen van Mgr. de President, Mgr. Legraive was een fanatieke waal, kon onmogelijk kalm en beheerst over de taalkwestie spreken. Hij strafte ongenadig en op onrechtvaardige wijze elke uiting van vlaamsgezindheid.

De uitslag van onze discussie werd me de volgende dag voorgeschoteld ter gelegenheid van de prijsuitdeling voor de meisjes. Onmiddellijk na het feest klampte Woeste me aan met : Il paraît, Mr le Vicaire, que vous êtes un flamingant

enragé.

En effet, Monsieur le Ministre, je suis flamingant, mais sans être rabrique.

Il paraît que vous faites de Mr Van Cauwelaert votre Dieu.

Pardon, Monsieur le Ministre, je suis chrétien.

Vous changerez bien, mon ami.

Je ne changerai jamais, Monsieur le Ministre.

Vous connaissez la signification du mot jamais ?

????? non, Monsieur le Ministre.

Cela dénote tout simplement de l'orgueil.

Alors, Monsieur le Ministre, je dois me féliciter d'être en bonne compagnie ; il y a quelques semaines, vous avez prononcé un discours à la chambre, proclamant que vous ne changerez "jamais" votre loi scolaire.

Woeste liet me staan, stapte het af zonder we sijn twee vingers toe te steken.

Op zondag 13 augustus deed na de hoogmis de processie haar ommegang in de parochie. De weg liep van aan de kerk tot aan het kapelleke in de put van Kalevoet en van daar over Drogenbos terug naar de kerk. Op de Alsebergse steenweg, zonder een lommerig streepje, stond de katoengevende zon loodrecht boven ons hoofd. We geleken wonderwel op de door de woestijn trekkende Israëlieten, met het geklaag en gemor van de lastendragers en dorstlijders. Nooit zag ik koddiger processie. We hadden de parochianen gewaarschuwd tegen de grote hitte ; daarom droegen de engelen met vleugels en zonder vleugels, stro hoeden van alle slag en kleur om zich te beschutten tegen de brandende zon.

De zondag na halfoogst werden we bij Woeste ter tafel uitgenodigd. Ik had besloten belet te geven, doch op aandringen van de pastoor stapte ik mee de baan op. Wat ik voorzien had, gebeurde. We waren pas gezeten en 't spel van "sales flamins" begon. Ik stond recht en richtte me tot de gastheer :

"Monsieur le Ministre, je suppose que vous ne m'avez pas invité à votre table pour avoir le plaisir d'entendre continuellement de la bouche de vos enfants l'injure "de sales flamins" à l'adresse du peuple flamand. Mes parents sont d'origine flamande et j'en suis fier".

Eugène de kapitein meende de hoogvogel af te schieten door het lanceren van een Frans escadronbevel en daagde me uit zulks te vertalen. Ik liet me niet uit het veld slaan maar antwoordde gevat : Capitaine, vous vous trompez d'adresse, je ne suis ni officier ni militaire, vous devez être capable de dresser vos soldats dans leur langue. Moi, comme prêtre, je dois être capable d'entendre au confessional vos misères morales et vous donner dans votre langue, les directives et conseils pour mener une vie plus chrétienne.

Het sloeg in als een donderslag. Woeste vroeg me te gaan zitten en het was amen en uit met "les sales flamins". Met een klap wist heel de Woestefamilies dat het nieuw "vicairke" van zich kon afbijten. Voor het ogenblik werd de taalkwestie wijselijk vermeden.

Er waren nog andere problemen die bij Woeste zwaar op de maag lagen en steeds naar boven kwamen als onverteerbaar maagzuur. Het was de doorbrekende macht van het socialisme en het ergst van al, de doorbraak in eigen partij van de democratische vleugel die de akute vraagstukken van de sociale kristelijke beweging niet uit de weg ging. Woeste stond buiten zijn tijd, werd

meer en meer verbitterd om het teloorgaan van zijn gezag bij talrijke leden in eigen partij, hij remde elk vooruitstrevend initiatief. Het was niet prettig met die man te praten ; daarom bleven we zoveel mogelijk uit zijn vaarwater.

Het werk in de parochie gaf me niet de tijd om aan de bekering van Woeste te denken. De jeugd en het jongenspatronaat (3) waarin deze vergaderde, vroegen heel mijn aandacht. Het lokaal boven de klaslokalen van de jongensschool was een ruime zaal waar, bij mijn komst te Kalevoet, geen enkel meubel gaaf was gebleven. Stoelen en tafels, spellen en biljarten, 't lag allemaal aan stukken en brokken, een echte chaos. Gedurende het verlopen jaar had de onderpastoor alleen gestaan voor het bestuur van de parochie, had het patronaat verwaarloosd, waar de jongens bij gebrek aan gevormde leiders alles hadden vernield.

Tijdens mijn laatste seminariejaar moest ik elke zondag, soms ook in de week, een handje toesteken in de leiding van het jongenspatronaat van de Sint-Romboutsparochie. E.H. Jacobs, onderpastoor, was de bestuurder van het patronaat. Een kraan van een vent, hij was steeds tip-top fijn afgeborsteld met een gezag om een troep wilde beesten in bedwang te houden. Hij kon de belhamels van de Sint-Romboutsparochie in toom en onder de knie houden. Jacobs was Antwerpenaar. In die tijd was te Antwerpen het patronaatsleven uitgegroeid tot een stevige organisatie voor de arbeidersjeugd.

Wat die man kon bekomen van de bengels van de metropool, grenst aan het ongelooflijke. Hij was slechts bij het begin en het einde van de vergadering aanwezig ; zijn gevormde leiders deden de rest. Hij tikte nooit tweemaal met de bel ; op dit signaal viel alles muis stil, hij gaf rustig zijn godsdienstles en zijn aanbevelingen.

Het experiment Jacobs zou ik te Klavoet toepassen. In augustus was ik voldoende ingeburgerd en alle feesten waren trouwens voorbij ; we konden het spel beginnen. De zondag na het log, trok ik er op af, liep de gang door en zag boven op de overloop een jongen staan in de houding van "manneken pis", hij was bezig zijn kameraden die de trap opkwamen, te besprenkelen met de weldoende wateren van zijn eigen fontein. Toen hij me zag, schrok hij zo geweldig dat zijn broek er nat van werd. Met enkele sprongen stond ik te midden van de bengels, die verrast door de brullende leeuw, uiteenstoven rijk de musen. Ik sloot het lokaal en ging naar huis. Ik vertelde de pastoor wat er was gebeurd en dat ik het patronaat voor onbepaalde tijd had gesloten. Ik ging bij vrienden en kennissen op bedelronde, kocht stoelen, tafels en nieuwe spellen en vernieuwde gans de inboedel. De muren kregen een laag verf en het lokaal kreeg een fris, aangenaam en smaakvol cachet. Toen alles in orde was, werd van op de kansel de opening van het vernieuwd lokaal aangekondigd.

Gedurende de sluiting had ik een tiental grote jongens en mannen gevormd tot verantwoordelijke leiders, die hun taak met de meeste toewijding vervulden. Ik verzamelde de nodige boeken voor het samenstellen van een boekerij en ging om raad bij E.H. Van Genechten, pastoor te Ruisbroek, die reeds het decimaal systeem toepaste voor de boekenuitlening van de parochieboekerij. Voor de jeugd van Kalevoet wer alles nieuw : de orde bij binnen- en buitengaan, afwisseling van spelen, het gebruik van speelpenningen waarmee ze elke maand bij opbod konden deelnemen aan een verkoop van voorwerpen die hun de ogen uitstaken.

We leerden ze sparen door regelmatige stortingen op hun spaarboekje en ook op hun pensionboekje. De grote jongens kwamen iedere week naar de studiekring. Voor hun ouders organiseerden ze zelf toneel- en zangfeestjes, die fel in de smaak vielen en waardoor er tucht en kameraadschap onder elkaar

heerste. Als ik verhinderd was door een doop of een bediening van een zieke, liep alles op wiertjes onder het waakzaam oog van de gevormde leiders.

Door onze patronaatjongens kwamen we in contact met vele gezinnen en oudere broers van de jongens, die graag wilden lid worden van een studiekring.

In de parochies waar vrije scholen waren zoals te Kalevoet, was het een zware last voor de pastoor elke maand de wedde van de onderwijzers en de onderwijzeressen uit te betalen.

Elk jaar kwam uit Brussel een toneelgroep door de pastoor uitgenodigd om een toneelfeest ten voordele van de scholen te geven.

Ik deed een voorstel aan de pastoor om met eigen krachten een toneelfeest op touw te zetten; ik kreeg zijn zegen en de handen vrij. Om in te gaan tegen de draken die meestal werden opgevoerd, zouden we van wal steken met het bijbelspel van Vondel "Jozef", tot trilogie verwerkt door een leraar aan het klein seminarie te Hoogstraten.

Het feest zou doorgaan in maart, na de missie die in de parochie werd gepredikt door de Jezuïten Van Sull en De Bruyn. Gedurende zijn maanden werd er druk gewerkt: traagzaam lezen van de rol, analyse van elk personage, vertorgen van de Nederlandse uitspraak.

Het moeilijkste probleem was het schilderen van de toneelschermen. Daarvoor was ik eerst gaan aanbellen bij Mr Calmeyn te Drogenbos voor het bekomen van het nodige lijnwaad uit zijn fabriek te Ruisbroek. Pater De Bruyn gaf me de eerste lessen in het decorschilderen. Doch de paters waren uitgepraat en rolden hun matten op, om elders hun blijde boodschap te brengen. De pater liet ons zitten met een half afgewerkt decor, het zal wel gaan voor de andere helft beweerde hij.

Het ging dank zij de schoolmeesters Hubrechts en Cluckers, die me flink hebben geholpen om iets te schilderen dat van ver gezien, een Egyptisch paleis moest verbeelden.

Na repeteren, verbeteren en schaven is het spel van onze mannen uitgegroeid tot een ware triomf. Ze speelden zo echt en natuurlijk dat zelfs de vrouwen van enkele acteurs niet konden geloven dat Simon of Levi zo boos konden zijn op hun broeder Jozef. De drie opvoeringen met telkens een stampvolle zaal, waren voor de pastoor een welkome bron van inkomsten en voor mij de revelatie van talrijke verborgen talenten. Op een korte tijd kende ik heel de parochie; maar er ontstond vooral een vriendschappelijke band tussen de medespelers en mezelf met een wederzijds vertrouwen.

In 1913 werd het toneelstuk "De Flaviers" opgevoerd en in januari 1914 "Willem Tell".

(wordt vervolgd)

J.E. DAVIDTS

ALENTOUR DE LA CHAPELLE DE STALLE A LA BELLE EPOQUE (suite)

Au n° 62, demeuraient Jean-Baptiste RAMPELBERGH, mécanicien né à Anderlecht en 1860 et son épouse Catherine PELSMAEKERS, lingère, native de Bruxelles. Ils eurent le malheur d'y perdre leur petit Adolphe le 26 décembre 1894, âgé de 1 an 8 mois et 16 jours, né au 450 chaussée d'Alseberg.

En 1900 habitaient avec eux leur fille Jeanne née en 1896 et leur fils Pierre, serrurier, né à Molenbeek en 1889 qui épousa Catherine VIERENDEELS née à Bruxelles en 1893.

Cette famille s'installa plus tard au 41 rue Rittweger, puis au 41 rue Longue de la Station. C'est là que mourut leur fille Jeanne le 18 août 1918 et que Pierre RAMPELBERGH présentait dans son étalage toute espèce d'instruments agricoles.

Il construisit une maison, au 9 rue Victor Gambier. Devenu Ferronnier d'art, il offrit à l'église Saint-Pierre la magnifique grille en fer forgé qui clôture le baptistère. Combien d'heures de travail cet ouvrage ne lui demanda-t-il pas !

Son fils Roger né en 1920 continue la profession de son père décédé en 1975 tandis que sa fille Marie-Jeanne habite en Ecosse.

La prairie derrière la chapelle, toujours propriété de la famille ALLARD, touchait le jardin du docteur CAMMAERT qui se maria le 27 février à 6 heures du soir, en sa demeure, le futur époux "étant malade et les portes étant ouvertes". Il était né à Saint-Pierre Capelle le 1er juillet 1849, fils majeur de Philippe et Pétronille CŸL, conjoints décédés et épousait Marie Van der Linden, rentière, demeurant à Uccle, née à Molenbeek-Saint-Jean le 12 novembre 1849. Il mourut moins d'un an après son mariage, le 31 janvier 1909, en sa demeure 46, rue Rittweger.

Le docteur CAMMAERT avait fait construire un peu plus bas dans la rue une petite villa en briques rouges pour y finir tranquillement ses jours, mais il n'en vit pas l'achèvement. L'homme propose...

Le décès de sa veuve fut acté par Paul ERRERA, bourgmestre, le 14 octobre 1919 ; le premier témoin étant Richard BOUNAMEAUX, pharmacien, âgé de 47 ans, domicilié à Bruxelles. Ce dernier avait acquis la villa du 46 rue Rittweger par rentre viagère et y demeura avec sa famille. La maison porte le millésime 1891 et existe toujours de même que la villa au n° 50.

Revenant sur nos pas, dépassant la chapelle, comment ne pas évoquer les habitants de la maison de l'ancien chapelain, annexée tout contre la chapelle ; elle subsiste toujours et chose curieuse fut habitée par quatre générations en ligne féminine. Inutile de dire que toutes quatre étaient fort attachées à "leur chapelle".

Commençons par la dernière occupante encore en vie, Madame Augusta BASTILE, née Françoise VAN ELEWYCK ; elle y éleva 2 enfants :

MAURICE, né en 1922 et
MARIE-JEANNE, née en 1925.

Ils y ont habité jusqu'à l'époque de leur mariage.

Madame Bastile-Van Elewyck a quitté sa demeure avec regret, on le pense, demeure qui était remplie de souvenirs familiaux de plus de 120 ans.

Sa mère, née Jeanne De Bie y décédée le 16 juin 1918, épousa Paul Van Elewyck; elle y était née en 1866, fille de Louis De Bie et de son épouse Jeanne De Beer.

Cette dernière, décédée également au 50 rue de Neerstalle, le 27 novembre 1902, âgée de 77 ans, était la fille d'Alexandre Joseph De Beer et de Jeanne Catherine Van de Broeck, celle-ci première gardienne de cette lignée. Détail amusant: la personne qui prend actuellement soin de la chapelle a nom Mme Van den Broeck!

La chapelle de Stalle est maintenant contournée par le tram 58 qui a succédé au tram 50: celui-ci par des voies parallèles circulait entre la chapelle et les frondaisons du parc Allard.

A noter: la rue Longue de la Station est devenue la rue Victor Allard.

Lorsque la localité n'est pas citée, c'est à Uccle qu'ont été dressés les actes d'Etat-Civil, ceci pour éviter des répétitions inutiles.

Y. LADOS van der MERSCHE

QUELQUES ACTES PEU CONNUS SUR STALLE (suite)

Avril 1480 Jean de Cuijper, époux de Lisbeth 't smoute, vend une seigneurie et dépendances à Nederstalle, à Wouter de Kersbeek, seigneur de Stalle (office fiscal de Brabant n° 1062)

Le 13 janvier 1502 - Contrat de mariage entre Messire Collart de Mailly, seigneur de Stalle, chevalier, et Dame Adolphine 't Seraerts, fille de feu Henry, chevalier (Office fiscal de Brabant n° 1062).

Le 6 novembre 1530 - Dénombrement de la seigneurie de Stalle, donné par Jacques de la Douve, seigneur de Songhin, veuf de Demoiselle Josine de Mailly. La seigneurie comprend:

- 1) le château et ses dépendances soit 14 bonniers.
- 2) le vivier nommé Teuvelsvijver soit 1 bonnier.
- 3) le vivier nommé "Terrick"
- 4) 1 bonnier de vignobles touchant à la rue vers Bruxelles et au Hofvelt
- 5) un bois de peupliers et de chênes, touchant audit vignoble, soit 3 journaux.
- 6) un verger au Brandenbosch, soit 2 journaux.
- 7) deux marais dits "Elsbroecken"
- 8) un moulin à grains.
- 9) le "Slijpmolen" avec ses dépendances.
- 10) diverses terres et prés

Arrières-fiefs

- 1) un fief sous Linkebeek, tenu par Louis de Fauquez
- 2) 5 bonniers de terre sous Huijsingen, au lieu dit "Sonnerbeek" tenu par Jean Crieckengijs.
- 3) 3 journaux de "bempt" au lieu dit "Diestbeke" sous Huijsingen, tenu par Gérard Crockaert, fils de feu Gérard.

(à suivre)

H. de PINCHART